



2023-2024

# Projet pédagogique Pôle enfance jeunesse Le Fenouiller



4 rue de la grande Vigne  
85800 Le Fenouiller  
02 51 68 64 81

# Table des matières

1. PREAMBULE .....	3
2. CONTEXTE .....	3
3. HISTORIQUE .....	5
4. RAPPEL DES INTENTIONS EDUCATIVES.....	5
5. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	8
6. LE CADRE DE MISE EN OEUVRE.....	10
6.1. La journée type de l'accueil de loisirs .....	10
6.2. La journée type de l'accueil périscolaire.....	14
6.3. La journée type de l'accueil préados .....	15
6.2. Les locaux.....	16
6.2.1. La partie enfance.....	16
6.2.2. La partie jeunesse .....	18
6.2.3. La partie restaurant scolaire .....	19
6.3. La sécurité .....	19
6.3.1. Des mineurs pendant les animations.....	19
6.3.2. En sortie .....	19
6.3.3. Liée au bâtiment .....	19
6.3.3.1. Evacuation incendie .....	19
6.4. L'hygiène .....	20
6.5. La santé.....	20
6.5.1. Médicaments / Assistant sanitaire.....	20
6.5.2. L'accueil des enfants en situation de handicap .....	21
6.5.3. Allergies / PAI .....	21
6.6. L'équipe pédagogique.....	21
6.6.1. L'équipe permanente.....	22
6.6.2. Rôle et missions de l'équipe de direction .....	22
6.6.3. Rôle et missions de l'animateur.....	24
6.6.4. Les temps d'échanges et de concertation .....	25
6.7. L'organisation de séjours .....	25
6.8. L'évaluation.....	25

# 1. PREAMBULE

Le projet pédagogique forge un lien de confiance entre l'organisateur, l'équipe d'animation, les intervenants, les parents et les enfants, établissant les bases de fonctionnement et agissant comme une boussole tout au long de la période d'accueil. Il donne du sens aux activités et aux interactions quotidiennes, tout en dirigeant notre approche pédagogique. Intégré dans le cadre plus large du projet éducatif, il coordonne nos efforts et contribue à l'atteinte des objectifs éducatifs et de développement.

Conçu de manière réfléchiée et collaborative, il constitue le fondement de toutes nos activités, exprimant notre engagement à placer l'enfant au centre de notre démarche éducative dans un environnement enrichissant, bienveillant et sécurisé. Il guide nos actions quotidiennes, orientant la planification des activités et assurant la cohérence de notre approche éducative.

## 2. CONTEXTE

Le Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) du Fenouiller est une structure municipale qui regroupe les services suivants :

- Un accueil périscolaire (matin et soir avant et après l'école)
- Une restauration scolaire ou Pause Méridienne
- Un accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)
- Un service jeunesse

Le Fenouiller est une commune rétro-littorale de presque 5 000 habitants, située en Vendée dans l'agglomération du pays de Saint Gilles Croix de Vie.

La commune accueille une école publique "Le Petit Prince" et une école privée "Sainte Marie" ; les deux écoles regroupent des élèves de la maternelle jusqu'à la fin du primaire.

Le Fenouiller dispose aussi d'une bibliothèque municipale "Le Féno'Lecteur", des parcs (La Coutellerie, la Ménarderie), un city stade, un skate parc et un verger, situés à proximité immédiate du PEJ, et de nombreuses associations sportives, culturelles, sociales, éducatives philanthropiques, patrimoniales, ...

La commune du Fenouiller organise : l'accueil périscolaire, la restauration scolaire et le service jeunesse. Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie organise l'accueil de loisirs.

L'ensemble des agents qui interviennent sur le PEJ sont des agents municipaux du Fenouiller titulaires ou contractuels, ils sont mis à disposition du CIAS pour l'accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires enfance.

### **L'accueil périscolaire**

L'accueil périscolaire accueille uniquement les enfants de l'école publique "Le Petit Prince", environ 100 inscrits, il est ouvert tous les jours d'école :

- Les matins de 7h30 à 9h00
- Les soirs de 16h30 à 18h30

Le taux d'encadrement appliqué est de :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus

### **La pause méridienne**

La restauration scolaire accueille les enfants des 2 écoles, cela représente environ 300 enfants inscrits.

Il est ouvert :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- De 12h00 à 13h20

### **L'accueil de loisirs**

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Tous les mercredis de l'année scolaire
- Durant les vacances scolaires
- Il ferme entre Noël et le 1er de l'an.

Environ 180 enfants de 3 à 12 ans sont accueillis, en journée ou en demi-journée avec ou sans repas de 7h30 à 18h30.

Un taux d'encadrement unique est appliqué aussi bien pour les mercredis (temps périscolaire) que pour les vacances scolaires (temps extrascolaire) :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus

### **Le service jeunesse**

L'espace jeunesse est ouvert à tous les jeunes âgés de 10 à 13 ans : environ 40 inscrits. Le service jeunesse est ouvert :

- Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 (les horaires peuvent varier en fonction des projets d'animation)
- En période scolaire :
  - o Tous les samedis de 13h30 à 17h30
  - o Et un vendredi par mois pour une veillée de 19h à 22h ou de 20h à 23h

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 12 jeunes

### **Le service minimum d'accueil**

En cas de grève, si le nombre des enseignants grévistes est supérieur à 25%, la municipalité organise et met en œuvre un Service Minimum d'Accueil, sous réserve de la présence du personnel municipal.

Une équipe d'animateurs assure alors l'accueil des enfants sur le temps scolaire habituel.

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire restent ouverts.

### 3. HISTORIQUE

En 2021 la commune du Fenouiller inaugure le Pôle Enfance Jeunesse : nouveau bâtiment jouxtant le restaurant scolaire et l'école publique "Le Petit Prince".

Ce nouveau bâtiment, à partir du 07 juillet 2021, accueille :

- Un espace enfance pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires
- Un espace jeunesse pour l'accueil jeunesse

Dans la continuité de la construction de ce bâtiment, et du souhait de rassembler les services enfance/jeunesse dans un même lieu, la commune fait le choix de municipaliser l'ensemble des services enfance/jeunesse.

Auparavant, les services : périscolaire, mercredis/vacances scolaires enfance et jeunesse étaient organisés par l'association Familles Rurales du Fenouiller, la pause méridienne, quant à elle, était déjà organisée par la ville.

Au 1er janvier 2022 : l'ensemble des agents intervenants sur les services enfance/jeunesse du Fenouiller sont des agents municipaux. Un nouveau logiciel commun est mis en place, ainsi qu'un Portail Famille afin de faciliter l'accessibilités aux familles.

Au niveau des compétences exercées, il faut noter :

- Le 1er septembre 2015 : la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie prend la compétence enfance mercredis et vacances scolaires. C'est donc l'intercommunalité qui verse la subvention à l'association Familles Rurales du Fenouiller.
- Le 1er janvier 2022, la compétence enfance mercredis et vacances scolaires est transférée au Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Les agents de la commune qui interviennent sur les mercredis et vacances scolaires enfance, sont mis à disposition du CIAS.

### 4. RAPPEL DES INTENTIONS EDUCATIVES

Le partage de la compétence enfance entre la commune du Fenouiller et le CIAS amène les services enfance/jeunesse à s'inspirer de deux projets éducatifs.

- Le projet éducatif de la ville du Fenouiller qui couvre les compétences scolaires, périscolaires, restauration scolaire et jeunesse.
- Le projet éducatif du CIAS qui couvre la compétence enfance mercredis et vacances scolaires.

#### Les intentions éducatives du Fenouiller

##### 1- Le respect

- a. Favoriser le développement du jeune et de l'enfant dans le respect de ses besoins physiologiques tout en garantissant sa sécurité physique et morale.
- b. Permettre à tous de s'exprimer librement dans le respect de l'opinion, l'acceptation du point de vue de chacun.
- c. Développer la sensibilité et les connaissances du jeune et de l'enfant à son environnement par le biais de rencontres, découvertes, expérimentations.

- 2- La solidarité
  - a. Créer du lien entre générations et groupes.
  - b. Promouvoir des actions solidaires et de prévention.
- 3- La citoyenneté
  - a. Accompagner le jeune et l'enfant dans la découverte et la compréhension de leurs droits civiques.
  - b. Encourager le jeune et l'enfant à devenir acteur de son quotidien et réaliser des projets.

### **Les intentions éducatives du CIAS**

- 1- L'intérêt de l'enfant, du jeune et du parent, rassemble les acteurs du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, qui :
  - a. Reconnaissent la diversité des situations sociales des familles, et veillent à l'accès des services aux plus vulnérables,
  - b. Valorisent les pratiques culturelles familiales et l'environnement habituel de l'enfant, favorisent l'implication des familles,
  - c. Accompagnent le développement de l'enfant, favorisent sa socialisation, son autonomie, contribuent à son éveil, au développement de son esprit critique, de sa réflexion, de sa capacité de jugement et de son analyse, aux côtés des parents, premiers éducateurs,
  - d. Permettent à l'enfant de s'épanouir dans le groupe par le partage, la découverte, l'envie, le plaisir et le respect des différences,
  - e. Permettent à l'enfant de s'adapter aux différents environnements, différentes situations, pour lui donner des repères et contribuer à sa sécurité affective,
  - f. Favorisent la transition entre les différents lieux de vie de l'enfant, et les « passages » vers les autres lieux lorsque l'enfant grandit,
  - g. Favorisent les échanges et les rencontres entre enfants, parents, professionnels et habitants,
  - h. Accompagnent les familles dans leur fonction éducative.
- 2- L'ouverture à tous, demande :
  - a. De répondre au mieux aux besoins collectifs des usagers, tout en prenant en compte les situations particulières (handicap, urgence...) et les contraintes existantes (rythmes scolaires, travail des parents),
  - b. D'écouter les demandes individuelles et d'accompagner les parents dans leur parcours de garde, pour élaborer avec eux des solutions adaptées et choisies (ne pas laisser un parent seul avec un problème de garde),
  - c. D'établir une relation de confiance, de respect mutuel et de non-jugement, pour permettre à chaque parent, chaque enfant de trouver sa place dans les services d'accueil, et plus généralement la société ; favoriser ainsi le « mieux vivre ensemble » et donc le lien social sur le territoire.
- 3- L'accessibilité, nécessite que les services :
  - a. Soient répartis en fonction de la meilleure proximité des familles possible, contribuent au maillage du territoire, et soient visibles et lisibles, par une capacité de tous les acteurs à diffuser au moins le 1er niveau d'information sur toute la palette de services du territoire et par une information actualisée,
  - b. Soient financièrement adaptés aux ressources des familles (abordabilité),
  - c. Simplifient les démarches d'inscription et de réservation.

- 4- L'attractivité et la vitalité du territoire, s'entend par :
  - a. L'inscription dans le territoire et le développement de services éducatifs de proximité ouverts à l'ensemble de la population,
  - b. La répartition équitable des services sur les communes du territoire,
  - c. Un engagement des acteurs comme « promoteurs » du territoire,
  - d. Une qualité de vie pour tous, reposant sur la convivialité et la cohésion sociale entre toutes les générations,
  - e. La valorisation du patrimoine architectural et environnemental, comme témoin de l'histoire et de la vie locale à transmettre aux jeunes générations.
  
- 5- Des services en lien et de qualité
  - a. Mettent en œuvre et contribuent à la politique éducative portée par les élus,
  - b. Permettent l'implication des élus communautaires sur les orientations sociales et éducatives des services du territoire,
  - c. Garantissent l'investissement des professionnels et des bénévoles sur les principes énoncés ici, comme socles des projets d'accueil qu'ils animent ; ils s'appuient pour cela sur du personnel qualifié et impliqué,
  - d. Contribuent à la complémentarité entre les services, par un travail permanent de communication, d'interconnaissance et de développement de synergies (évitant ainsi les effets de concurrence),
  - e. Assurent une fonction d'observation permanente des besoins sociaux et sociétaux,
  - f. Participent à la lisibilité de la palette des services existants sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des tranches d'âge, sont réactifs aux demandes ou difficultés des usagers, en lien avec les autres acteurs du territoire (information, orientation),
  - g. Participent à la cohérence et la continuité éducative des temps et des rythmes de développement de l'enfant, par un travail permanent de transmission et d'échanges avec les parents, les professionnels et les services.
  
- 6- La co-construction, pilier de la cohérence et de l'innovation sociale de la politique éducative du territoire
  - a. Les acteurs éducatifs ainsi que les institutions sociales et éducatives, la vie associative, les intervenants culturels & sportifs... sont reconnus comme appuis et ressources de la politique éducative du territoire,
  - b. La concertation engage les acteurs dans un processus transparent de construction et d'évolution des services en lien avec le projet éducatif politique, elle nécessite :
    - i. La reconnaissance mutuelle,
    - ii. L'appropriation partagée des présents principes,
    - iii. L'observation partagée et permanente des mutations sociales et notamment des besoins non satisfaits,
    - iv. L'élaboration collective des plans d'actions s'appuyant sur la complémentarité et la mutualisation de projets et de moyens (humains, matériels et financiers),
    - v. De faire évoluer et d'adapter les services, y compris par l'innovation sociale,
    - vi. De contribuer à l'évolution du projet éducatif du territoire.
  - c. La concertation s'appuie sur des instances régulières de travail (réflexives et opérationnelles) en lien avec les instances de validation politique.

## 5. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### 1- Développer la responsabilisation des jeunes

#### a. Au travers des espaces de vie de l'espace jeunesse

L'espace jeunesse est doté de trois espaces intérieurs ; ces derniers peuvent aménagés d'une façon ou d'une autre selon les envies et les projets des jeunes. L'animateur jeunesse laissera aux jeunes la possibilité d'agir sur ces espaces.

A l'extérieur, attenant à l'espace jeunesse, une pièce initialement prévue pour être un atelier de bricolage est aujourd'hui utilisée comme lieu de stockage, notamment pour le matériel des séjours. Dans un premier temps, l'équipe d'animation jeunesse travaillera avec les services de la ville afin de trouver un nouvel espace de stockage. Dans un second temps, le projet "d'atelier bricolage" sera travaillé avec les jeunes. Il faudra déterminer : quels sont les besoins de bricolage des jeunes, de la structure, puis lister le matériel nécessaire à se procurer pour que "l'atelier bricolage" fonctionne : tournevis, marteau, pince, mètre, niveau, ...

#### b. Dans la participation à la vie quotidienne de l'espace jeunesse

La vie d'un espace jeune est ponctuée de temps conviviaux. Le souhait est d'associer au maximum les jeunes dans l'organisation de ces moments : choix des thématiques/animations des soirées, associer les jeunes aux courses nécessaires, les faire participer à la cuisine, puis au rangement et nettoyage.

### 2- Développer la responsabilisation des enfants dans tous les moments de la vie quotidienne de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs

#### a. Pendant les phases d'accueil

Lors de l'arrivée des enfants, après le pointage par l'animateur présent à l'accueil, les enfants seront accompagnés dans le couloir par un animateur. A cet endroit, ils devront accrocher eux-mêmes leurs affaires aux porte-manteaux puis les enfants qui font la sieste se rendront avec l'animateur dans la salle de sieste afin d'y choisir un lit et d'installer leur oreiller, leur drap et leur couverture.

Au moment de leur départ, les enfants devront ranger les jeux ou le matériel qu'ils utilisaient. Ils iront ensuite récupérer leurs affaires : manteaux, bricolages, dessins avant de rejoindre leurs parents.

#### b. Pendant les repas

- Tous les matins, entre 7h30 et 8h30 : le petit déjeuner.
- Tous les soirs de 16h à 16h30 : le goûter
- Chaque mercredi et vacances de 12h00 à 13h00 : le déjeuner

L'équipe d'animation accompagnera l'enfant à se servir seul, préparer ses tartines, couper sa viande, ...

Cela permettra à l'enfant de doser les quantités servies selon sa faim et éviter le gaspillage ; l'enfant apprendra ainsi les gestes de la vie quotidienne accompagné par l'équipe d'animation.

- c. Tout au long de la journée pour leur hygiène

Après le petit déjeuner, les enfants pourront se laver les dents. Ils seront accompagnés par un animateur qui veillera à la bonne qualité du brossage.

Au moment de passer aux sanitaires, les animateurs accompagneront les enfants, petits et grands, afin de vérifier : que les chasses d'eau soient tirées, les mains lavées et les papiers essuie-mains mis à la poubelle.

Avant de passer à table (petit déjeuner, déjeuner, goûter) les enfants devront aller se laver les mains.

### **3- Amener les jeunes à être acteurs de leurs loisirs**

- a. Amener les jeunes à être acteurs de leurs vacances

En amont des périodes de vacances scolaires, l'équipe d'animation jeunesse, récoltera auprès des jeunes les souhaits : d'animations, sorties, jeux, ... Un programme pourra être coconstruit par les jeunes et l'équipe d'animation. Les animateurs accompagneront les jeunes pour contacter les prestataires, organiser les sorties/veillée (horaires départs/retours, déroulement de la journée). Les jeunes pourront aussi être associés à la communication autour de leurs actions : création de contenus, diffusion, ...

### **4- Amener les enfants à être acteurs de leurs loisirs**

- a. Permettre aux enfants de faire un choix

Régulièrement l'équipe d'animation proposera, à un même groupe d'enfants, de faire un choix entre plusieurs animations. Cela permettra de prendre en compte les rythmes différents des enfants mais aussi leurs envies. D'un autre côté, les enfants s'engageront à tester et suivre l'animation choisie.

- b. Donner des rôles aux enfants

Au cours des jeux proposés, les enfants pourront prendre le rôle d'arbitre, de meneur de jeu. Cette démarche permettra aux enfants de s'exprimer face au groupe, d'apprendre à s'adapter aux différentes situations, et de prendre du recul par rapport à leur quotidien. Evidemment cette posture sera accompagnée par un animateur afin de sécuriser sa mise en œuvre.

- c. Les enfants peuvent proposer des animations

Dans la continuité de ce qui a été évoqué plus haut, les enfants auront la possibilité de proposer des animations aussi bien pendant les temps calmes que pendant les jeux libres. Les temps calmes sont plus propices aux petits jeux, bricolage coloriages, ...

Les temps libres pourront accueillir des jeux extérieurs que les enfants pourront animer.

Ces moments donneront l'occasion aux enfants de valoriser un savoir-faire auprès du groupe, principe même de l'Education Populaire.

Pour les plus grands, s'ils le souhaitent, ils pourront être associés à l'endormissement des plus petits à la sieste, par la lecture d'histoires.

## 6. LE CADRE DE MISE EN OEUVRE

### 6.1. La journée type de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs fonctionne de 9h à 17h. Pour mieux répondre aux besoins des familles et au rythme de chaque enfant, nous proposons un service de péricentre matin avant, de 7h30 à 9h, ainsi qu'un service de péricentre soir, de 17h à 18h30. Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants en journée, demi-journée, avec ou sans repas.

#### **Le péricentre du matin 7h30-9h**

Un animateur est positionné dans le hall pour accueillir les familles et enregistrer les présences. Un membre de la direction ou le deuxième animateur présent prend en charge les enfants dans la salle des moyens et propose un petit-déjeuner de 7h30 à 8h30 pour ceux qui le souhaitent. Pour les enfants qui déjeunent sur place, les familles ont la possibilité de laisser leur brosse à dents, dentifrice et gobelet afin de permettre à l'enfant de se laver les dents. Jusqu'à 9h, toutes les tranches d'âges sont mixées, permettant ainsi aux enfants de différentes catégories d'âge d'interagir ensemble. Des activités autonomes sont proposées dans différents espaces (coin détente, pôle dessin, jeux de société, coin lecture, espace jeux d'imitation...)

#### **Accueil centre de loisirs 9h00-09h30**

À 9h, les animateurs du groupe des petits viennent chercher les enfants de ce groupe pour les accompagner jusqu'à leur salle de groupe (rose/verte). Pendant cette période d'accueil, qui se déroule de 9h00 à 9h30, les familles des plus petits peuvent accompagner leur enfant jusqu'aux salles d'accueil, tandis que les plus grands, pour ceux qui le souhaitent, se rendent de manière autonome jusqu'à leur salle respective. Pendant cette demi-heure, les enfants ont accès aux mêmes pôles de jeux que pendant le péricentre.

#### **Rôle et posture de l'animateur**

L'animateur adopte une attitude bienveillante et médiatrice, se tenant disponible et initiant le contact avec les familles. L'animateur facilite la transition en s'adressant directement à chaque enfant, en les appelant par leur nom, en informant sur l'arrivée des camarades ou la mise en place des activités. De plus, l'animateur prend le temps d'échanger avec les familles sur des sujets tels que la nuit passée, le week-end, le réveil, ou l'état de santé, afin de transmettre ces informations aux autres membres de l'équipe (verbalement et par écrit dans un cahier). Il est essentiel d'utiliser un langage adapté et clair, de parler lentement afin d'assurer une bonne compréhension tant pour les familles que pour les enfants.

### **Les activités du matin 9h30-11h30**

À 9h30, les enfants se réunissent dans un espace dédié à cet effet, chacun dans sa salle de groupe, pour un moment d'échange. C'est une opportunité pour les enfants de s'exprimer, de partager leurs expériences et leurs émotions. En écoutant leurs histoires et en prenant en compte leurs souhaits, nous visons à favoriser le développement de leurs compétences sociales, de leur confiance en eux et de leur capacité à communiquer.

Nous profitons de ce moment pour présenter le programme de la journée afin d'offrir aux enfants une vision claire et rassurante de ce qui les attend. Enfin, les enfants s'inscrivent à l'activité de leur choix.

L'activité se déroule généralement jusqu'à 11h00/11h15. Pour les plus petits, l'activité est raccourcie afin de s'adapter à leur temps d'attention plus court. À la fin de l'activité, les enfants sont invités à ranger. Ensuite, ils bénéficient d'un temps de jeux autonomes dans leur salle ou en extérieur si les conditions météorologiques le permettent. Vers 11h30 ou 11h45, les enfants de maternelle rangent, se lavent les mains, puis se dirigent vers le réfectoire. Pour les élémentaires, le départ vers le réfectoire est prévu pour 12h00.

#### **Rôle et posture de l'animateur**

Il est primordial de garantir à chaque enfant un environnement où il se sent libre et respecté. L'animateur joue un rôle crucial dans cet aspect en veillant à ne pas mettre l'enfant en situation d'échec et en lui laissant la liberté de participer ou non à une activité.

Dans les espaces de jeux, l'animateur est le garant du respect des règles tout en favorisant la coopération et le plaisir de jouer. Il accompagne l'enfant, l'encourage à explorer, à expérimenter et à interagir avec son environnement.

### **Le repas de 11h30 à 13h00**

Le repas est prévu de 11h30 à 13h00. Les enfants prennent leur repas dans le réfectoire de la partie école. Ce réfectoire est aménagé en deux salles distinctes pour limiter le bruit et favoriser un environnement propice à la détente et à la convivialité. Chaque jour, un animateur référent accompagne un groupe d'enfants volontaires pour mettre le couvert pour tous.

**Les mercredis (périodes scolaires)** : Les enfants sont répartis pour le repas comme suit : les petits mangent dans la première salle (TP-MS), où le mobilier est adapté aux plus petits. Les élémentaires et les grandes sections déjeunent dans la grande salle. Une cloison, pouvant être fermée par une porte, sépare les deux salles, offrant ainsi la possibilité d'isoler le bruit et de rendre le moment du repas plus agréable pour chacun.

**Les vacances** : Tous les enfants, quel que soit leur niveau, prennent leur repas dans la première salle. Les animateurs réorganisent l'espace et le mobilier pour qu'ils soient adaptés aux besoins des enfants.

Les plus petits sont servis à table, tandis que les plus grands se lèvent en venant avec leur assiette et sont servis par un animateur. À la fin du repas, chaque enfant est responsable de débarrasser son couvert. Les plus petits partent vers 12h45 pour se préparer à la sieste.

Vers 13h, un animateur référent reste à la cantine avec un autre groupe d'enfants volontaires pour finaliser le nettoyage du repas.

#### **Rôle et posture de l'animateur**

L'animateur adopte une attitude bienveillante envers les enfants pendant le repas. Il est attentif à leurs besoins, leurs préférences alimentaires et leurs éventuelles allergies ou restrictions alimentaires. Au moins un animateur par table mange avec les enfants pour favoriser un sentiment de convivialité et de partage et veiller au calme durant le repas. L'animateur a un rôle éducatif dans la proposition de goûter aux différents aliments. Il encourage les enfants à essayer de nouveaux aliments, à découvrir de nouvelles saveurs et à développer leur curiosité culinaire sans jamais les forcer.

#### **La sieste des petits :**

Après un passage aux toilettes, les petits se préparent pour leur temps de sieste en rangeant leurs chaussures et en prenant leur doudou. Ensuite, ils se dirigent vers la salle de sieste accompagnés par l'animateur référent. Chaque enfant dispose d'un lit nominatif, et un plan de couchage est affiché dans la salle pour faciliter l'organisation.

Les enfants qui ne souhaitent pas dormir ont la possibilité d'aller avec un deuxième animateur pour un temps calme, en compagnie des GS/CP/CE1. L'animateur référent veille à accompagner l'endormissement des enfants, en leur procurant un environnement rassurant et apaisant.

Le réveil est échelonné afin de respecter le rythme de chacun. Les enfants sont pris en charge par un second animateur dès qu'ils se réveillent. Cette période de réveil échelonné se déroule jusqu'à 15h45, permettant à chaque enfant de se réveiller en douceur et de manière progressive.

L'animateur référent de la sieste remplit une fiche affichée à l'accueil pour les familles. Cette fiche précise les horaires de sieste de chaque enfant, offrant ainsi aux familles un suivi détaillé du repos de leur enfant.

#### **Rôle et posture de l'animateur**

L'animateur s'assure de préparer la salle en obscurcissant les sources de lumière afin de favoriser le repos des enfants. Il crée un environnement propice au sommeil en mettant en place des conditions telles que la lecture d'une histoire ou la diffusion de musique douce. Dans la mesure du possible, l'animateur présent au moment de l'endormissement est le même que celui qui accompagne le réveil. Cette continuité procure aux enfants un sentiment de familiarité et de sécurité, favorisant ainsi leur bien-être pendant le temps de repos.

### **Le temps calme 13h-14h30 :**

Il est organisé en décloisonné pour les GS et les élémentaires, les enfants sont encouragés à participer à des activités calmes et reposantes. Dans un premier temps, ils ont la possibilité de choisir parmi différentes activités telles que la lecture d'un livre, le dessin, ou simplement se reposer. Ce temps permet aux enfants de se détendre, de digérer et de se ressourcer.

Dans un second temps, les animateurs proposent des activités manuelles en autonomie aux enfants qui le souhaitent ou des bricolages aux enfants présents uniquement l'après-midi, afin qu'ils puissent également profiter de certaines activités proposées le matin.

Le temps calme prend fin entre 14h et 14h30.

#### **Rôle et posture de l'animateur**

L'animateur veille à aménager la salle de manière adéquate et à mettre à disposition le matériel nécessaire, des livres variés, de quoi dessiner, des coussins confortables...

Il reste à l'écoute de leurs signaux non verbaux afin d'adapter son accompagnement en conséquence. Par exemple, s'il remarque qu'un enfant semble fatigué, il lui propose des activités relaxantes ou de s'allonger au calme pour l'aider à se détendre.

### **L'activité de l'après-midi 14h30 – 15h50**

Deux activités sont proposées par groupe. Les activités sont équilibrées entre activités physiques et activités créatives. Les enfants peuvent tourner entre les deux activités s'ils le souhaitent. A 15h45 les enfants rangent l'activité accompagné de l'animateur.

### **Le goûter 16h - 16h30**

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, le goûter est pris à l'extérieur, tous ensemble. Si les enfants ne sont pas trop nombreux, les goûters peuvent être organisés de manière décloisonnée. Sinon, ils sont regroupés par tranche d'âge pour ce moment de convivialité.

À la fin du goûter, chaque enfant est responsable de débarrasser son propre goûter, encourageant ainsi l'autonomie et le sens des responsabilités chez les enfants.

### **Temps de jeux libres et accueil des familles (16h30 - 18h30)**

Les enfants qui ne sont pas inscrits au péricentre partent de manière échelonnée, de 16h30 à 17h00, de façon similaire à leur arrivée le matin. Lorsque la météo le permet, nous proposons aux enfants de jouer en extérieur. Ce moment du soir est un moment d'accueil où un animateur est présent pour noter le départ des enfants et vérifier les autorisations de sortie. Les familles viennent chercher leur enfant soit dans la cour, soit directement dans leur salle. Ce moment revêt une importance particulière car il marque la fin de la journée de l'enfant et crée un lien essentiel entre l'équipe, les enfants et les familles.

### Rôle de l'animateur

Le soir, l'animateur accompagne l'enfant dans ses retrouvailles avec ses parents. Il adopte une posture d'accueil et se montre disponible pour répondre aux questions des parents sur le déroulement de la journée. Si l'enfant le souhaite, l'animateur l'encourage à s'exprimer et lui apporte un soutien si nécessaire. L'animateur est particulièrement attentif lorsque l'enfant est le dernier à partir et que cela diffère de sa routine habituelle ; il veille à le rassurer

## 6.2. La journée type de l'accueil périscolaire

### L'accueil du matin

7h30 : Un animateur est positionné dans le hall pour accueillir les familles et enregistrer les présences. Un membre de la direction ou le deuxième animateur présent prend en charge les enfants dans la salle des moyens et propose un petit-déjeuner de 7h30 à 8h30 pour ceux qui le souhaitent. Pour les enfants qui déjeunent sur place, les familles ont la possibilité de laisser leur brosse à dents, dentifrice et gobelet afin de permettre à l'enfant de se laver les dents.

**Maternelles** : à 8h45 les animateurs regroupent les enfants par classes. Grâce à la configuration des locaux, un parcours est pensé pour leur offrir plus de fluidité, de lien et de repères. Ils se rendent dans la salle de sieste qui est sur le chemin pour aller à leur classe afin d'y déposer leur doudou en prévision de la sieste de l'après-midi à l'école. Les enfants sont accompagnés devant chaque classe où ils déposent leur carnet de liaison et leurs affaires. L'animateur se charge de transmettre les informations données par la famille à l'enseignant.

**Elémentaires** : à 8h45, les enfants récupèrent leurs affaires et se rangent devant le patio pour aller à l'école. Après avoir recomptés les enfants, les animateurs proposent à un enfant volontaire de lire le menu du jour. Les enfants se rendent devant leur classe, rangent leurs affaires et l'animateur fait la transmission des informations à l'enseignant.

### L'accueil du soir

**Maternelles** : à 16h35, les animateurs vont chercher les enfants devant leur classe munis de la liste d'appelle, puis se rendent aux sanitaires.

À 16h50, les enfants s'installent pour le goûter dans leur salle de groupe ou en extérieur si le temps le permet. Lorsque le goûter est terminé, les enfants débarrassent leur table. Ensuite, les enfants jouent jusqu'à 17h30. Ils sont ensuite regroupés dans la salle rose avec les élémentaires. Les familles viennent chercher leur enfant de manière échelonnée.

**Elémentaires** : à 16h30, les enfants sont attendus par un animateur au bout du couloir, ils arrivent en autonomie. Lorsque les enfants sont pointés dans la liste, ils se rendent aux sanitaires.

À 16h45 : Les enfants s'installent pour le goûter. Ils sont libres de se servir eux-mêmes les boissons. Un enfant volontaire participe à la distribution des goûters. Le débarrassage et le lavage des tables

sont réalisés par les enfants. Sur la base du volontariat, les enfants qui en ont envie peuvent aider un animateur en cuisine pour ranger le goûter.

Après le goûter, les enfants qui le souhaitent vont faire leurs devoirs dans la salle bleue en autonomie. Les autres enfants vont jouer dans leur salle, en extérieur ou en salle motricité.

Comme les petits, les parents viennent chercher les enfants de manière échelonnée. Les enfants petits et grands peuvent aussi participer à des petites animations que les animateurs proposent.

L'accueil se termine à 18h30.

## 6.3. La journée type de l'accueil préados

### L'accueil des jeunes

Il s'effectue entre 13h30 et 14h00. Durant cet accueil, les jeunes sont libres de faire ce qui leur plaît (discuter, jouer au baby-foot, dessiner...).

#### Rôle de l'animateur

L'animateur joue un rôle d'accueil et de mise en confiance. Il est chargé de créer une atmosphère détendue et conviviale où les jeunes se sentent les bienvenus. Il est attentif aux besoins individuels de chaque jeune et se tient disponible pour répondre à leurs questions et les guider vers les activités qui les intéressent.

### L'activité

À partir de 14h00, les animateurs proposent plusieurs pôles d'activités. Les jeunes ont la possibilité de choisir ce qu'ils souhaitent faire. Dans la mesure du possible, l'animateur propose plusieurs variantes, plusieurs matériaux afin que les jeunes puissent expérimenter, choisir, découvrir et faire évoluer leur activité.

#### Rôle de l'animateur

L'animateur assume un rôle de facilitateur et d'accompagnateur. Il propose une diversité d'activités adaptées aux intérêts et aux besoins des jeunes. Il encourage l'autonomie et la prise de décision en offrant aux jeunes la possibilité de choisir et de proposer leurs activités. Il assure également la sécurité et le bon déroulement des activités en fournissant les consignes nécessaires et en supervisant les interactions entre les jeunes.

### Le goûter

Vers 16h, après avoir rangé leur activité, les jeunes se réunissent afin de prendre un encas. Ils ont la possibilité de goûter en intérieur ou bien sur la terrasse. Les jeunes prennent en charge l'installation et le rangement du goûter en s'organisant ensemble et en se partageant les rôles.

#### Rôle de l'animateur

L'animateur assure un rôle de supervision et de convivialité pendant le goûter. Il veille au bon déroulement de ce moment de détente en encourageant les échanges entre les jeunes et en créant une atmosphère agréable. Il encourage les jeunes à ranger et nettoyer le goûter.

### **L'accueil du soir**

S'effectue entre 17h et 17h30. Les jeunes qui rentrent seuls partent dès 17h, les autres repartent avec leur famille de façon échelonnée. Durant ce temps d'accueil, les jeunes sont en activité libre.

#### **Rôle de l'animateur**

L'animateur maintient un rôle de présence et de soutien lors de l'accueil du soir. Il reste disponible pour écouter les jeunes et répondre à leurs besoins.

### **Veillée**

Un vendredi par mois, les animateurs proposent une veillée. Elle se déroule de 20h à 23h. L'équipe varie les propositions, les jeunes peuvent participer à une veillée cuisine et repas, visionnage et découverte de matchs de sport originaux ou peu connus, jeux de société, grands jeux... En fonction de l'activité, le jeune mange chez lui avant de venir ou au pôle enfance jeunesse quand cela lui est indiqué.

#### **Rôle de l'animateur**

L'animateur joue un rôle d'animation et d'organisation pendant la veillée. Il propose des activités variées et divertissantes tout en veillant à ce que l'ambiance reste conviviale et respectueuse.

## **6.3. Les locaux**

### *6.3.1. La partie enfance*

**Le hall d'accueil** : Équipé d'un pupitre pour noter les informations et réaliser les pointages, c'est l'endroit où les animateurs accueillent les familles et les enfants à leur arrivée. Plusieurs affichages sont disposés dans ce hall, permettant à chacun de prendre connaissance des informations importantes dès leur arrivée. Le hall d'accueil est positionné à proximité de la salle du péricentre, favorisant ainsi un lien direct entre les deux espaces.

#### **Les salles d'activités**

Chaque salle est aménagée pour offrir un environnement stimulant et sécurisé, propice à l'épanouissement de chaque enfant. Que ce soit pour les moments de jeu libre, les activités structurées ou les instants de détente, les salles et leur aménagement jouent un rôle essentiel dans la journée de l'enfant. Chaque salle d'activité dispose de mobiliers adaptés aux enfants, d'un placard de matériel et d'un lavabo.

**Salle Rose** : Cette salle est le point de départ de la journée, servant de salle d'accueil le matin. Elle est également pensée pour accueillir les enfants de GS, CP et CE1. Structurée en différents pôles de jeux, elle offre une variété d'espaces dédiés à la construction, aux jeux d'imitation, aux activités manuelles et créatives, ainsi qu'à une bibliothèque. **Salle du soir**

**Salle Bleue** : Mitoyenne avec la salle rose, la salle bleue peut être fermée pour devenir une salle indépendante ou s'ouvrir pour fusionner avec la salle rose, favorisant ainsi les activités décloisonnées et la collaboration entre les groupes. Elle est destinée principalement aux enfants de CE2, CM1 et CM2.

Organisée par pôles thématiques, elle dispose d'un espace dédié à la lecture et au calme, favorisant ainsi la concentration, les regroupements et la détente. Elle propose également un espace dédié aux activités manuelles et aux jeux de société.

Dans le couloir adjacent aux salles bleue et rose, des installations sanitaires sont mises à disposition, comprenant un bloc pour les filles et un autre pour les garçons.

**Salle Jaune :** Cette salle est spécialement conçue pour les tout-petits, offrant un environnement adapté à leurs besoins spécifiques. Le mobilier est soigneusement pensé et disposé en fonction de leur taille et de leurs besoins, favorisant ainsi leur confort et leur autonomie. De plus, la salle jaune est équipée de ses propres sanitaires équipés de douches et adaptés aux plus petits.

Dans la salle jaune, les tout-petits ont accès à une variété de pôles d'activités conçus pour stimuler leur développement. Ils peuvent ainsi jouer à des activités de construction, se réunir autour de jeux de société adaptés à leur âge, et imaginer des jeux de rôles et d'imitation.

**Salle Verte :** En tant qu'extension de la salle jaune, la salle verte offre un espace supplémentaire spécialement aménagé pour les tout-petits. Elle est équipée d'une scène et de déguisements, permettant aux enfants de s'exprimer et de développer leur imagination. De plus, la salle verte possède un espace pour des moments de calme et de détente, notamment pour la lecture et le repos.

Cette salle revêt également une importance particulière pour les enfants qui sortent de la sieste, car elle constitue le lien entre la salle de sieste et la salle jaune. Les tout-petits peuvent ainsi s'installer confortablement pour se réveiller en douceur et retrouver progressivement leur énergie pour les activités de l'après-midi ou le goûter.

**Salle de Motricité :** Tous les groupes ont accès à la salle de motricité équipée de matériels variés favorisant le développement moteur et sensoriel des enfants. Cette salle est partagée avec l'école et son matériel est mis à disposition pour les activités des différents groupes. Un planning est mis en place pour permettre la réservation de créneaux horaires, assurant ainsi une utilisation organisée de l'espace.

En plus de ses fonctions traditionnelles, la salle de motricité joue un rôle crucial en offrant un espace adapté pour les enfants porteurs de handicap ayant des besoins spécifiques. Elle leur offre la possibilité de s'isoler du bruit ou du groupe pour se reposer ou même se défouler.

**Salle de sieste :** La salle de sieste, partagée avec l'école, permet un environnement familier pour les enfants, facilitant ainsi leur transition entre les deux établissements. Située entre l'accueil de loisirs et l'école, elle est aménagée avec soin pour favoriser le repos. La salle est équipée d'un bureau, de lits nominatifs, de stores pour créer une ambiance tamisée, ainsi que de matériels facilitant l'endormissement, tels que des livres ou des veilleuses. Cet aménagement vise à offrir aux enfants un espace confortable et propice à un repos réparateur pendant la sieste.

**Cuisine :** La cuisine est stratégiquement située entre le hall d'accueil et l'espace réservé aux jeunes. Conçue avec une approche adaptée à chaque tranche d'âge, elle est équipée d'un îlot central conçu pour répondre aux besoins des enfants de tous niveaux. Une partie de cet îlot est à hauteur des enfants de niveau élémentaire et des jeunes tandis que l'autre est adaptée aux enfants de maternelle.

De plus, un marchepied amovible est intégré au niveau de l'évier pour permettre aux plus petits d'y accéder.

La cuisine joue plusieurs rôles. Elle est utilisée pour la préparation des goûters, les ateliers cuisine pendant les périodes extrascolaires, ainsi que pour les veillées du côté accueil jeunes. Elle est équipée de deux portes, offrant un accès pratique depuis l'espace jeunesse ou depuis l'espace enfance.

**Les extérieurs :** Chaque salle de groupe dispose d'un accès direct à une petite cour privative, offrant ainsi aux enfants la possibilité de profiter aisément des espaces extérieurs. De plus, les enfants ont également accès à la cour des élémentaires du côté de l'école.

### 6.3.2. *La partie jeunesse*

**Entrée et salle principale :** L'espace jeunes dispose de sa propre entrée donnant directement sur la salle centrale. Cette dernière est aménagée pour favoriser les interactions et le repos des jeunes. Des canapés sont disposés dans un coin de la salle, pour se détendre et échanger. Des livres sont à disposition pour encourager la lecture et la découverte.

Un espace numérique est également aménagé, comprenant des ordinateurs sous la supervision d'un animateur. Ces postes informatiques sont disponibles selon des horaires prédéfinis, permettant aux enfants de réaliser des recherches, de trouver des modèles pour leurs activités, ou encore de participer à des projets numériques.

La salle est également équipée d'une télévision, dont l'accès n'est pas libre. Celle-ci est utilisée de manière encadrée pour des activités spécifiques telles que des tournois de jeux vidéo ou la diffusion de matchs sportifs.

**Salle d'activités :** L'espace jeunesse est doté d'une salle spécialement aménagée pour permettre aux jeunes de se réunir autour de projets ou d'activités manuelles. Les jeunes bénéficient d'une certaine autonomie et peuvent accéder aux matériels rangés dans les placards de la salle, favorisant ainsi leur créativité et leur expression artistique.

**Salle de jeux :** Les jeunes ont également accès à une salle équipée de jeux collectifs, comprenant un baby-foot, des jeux de société et une table de ping-pong. Cette salle offre aux jeunes la possibilité de se divertir et de partager des moments de convivialité.

Tout comme les enfants de l'accueil de loisirs, les jeunes ont accès à leur propre terrasse extérieure où ils peuvent profiter d'activités en plein air. De plus, ils ont la possibilité de bénéficier du City Park public situé à proximité, élargissant ainsi leurs possibilités de loisirs et d'activités physiques en plein air.

### *6.3.3. La partie restaurant scolaire*

Le restaurant scolaire, qui est également celui de l'école, est situé dans le bâtiment de l'école. Il est aménagé en deux salles qui peuvent être ouvertes l'une sur l'autre, offrant ainsi une flexibilité d'utilisation. Le mobilier est adapté à tous les âges, assurant ainsi le confort et l'autonomie des enfants de la maternelle jusqu'au primaire.

Les repas sont préparés sur place par l'équipe de cuisine, garantissant ainsi la fraîcheur et la qualité des plats servis aux enfants.

## **6.4. La sécurité**

### *6.4.1. Des mineurs pendant les animations*

A tous les moments d'accueil des mineurs, la réglementation dictée par le Ministère de l'Education Nationale est respectée :

- Taux d'encadrement
- Déclaration de tous les intervenants sur TAM

### *6.4.2. En sortie*

Toutes les sorties sont préparées en amont par la direction adjointe et l'équipe d'animation lors des temps de préparation. Qu'elles se fassent à pied, à vélo ou en car, l'organisation, la logistique et la sécurité sont travaillées en concertation.

### *6.4.3. Liée au bâtiment*

Un registre de sécurité nous permet de notifier toute intervention qui a lieu sur le bâtiment. La direction signale tout dysfonctionnement aux services techniques de la commune.

#### *6.4.3.1. Evacuation incendie*

Deux exercices d'évacuation incendie sont réalisés chaque année. La procédure à suivre est présentée à chaque animateur : permanent ou vacataire.

Nous réalisons 2 à 3 exercices incendies sur l'année. Un exercice est réalisé pendant la période de l'été afin de vérifier les systèmes d'incendie ainsi que de permettre aux animateurs de connaître le point de rassemblement qui se situe au niveau du City Park pour tous les groupes. Cela permet également de connaître les différentes issues de secours en fonction du placement des groupes.

Nous avons également un registre de sécurité qui nous permet de signaler tous les exercices réalisés dans l'année.

## 6.5. L'hygiène

Une attention particulière sera portée en matière d'hygiène auprès des enfants et de l'équipe d'encadrement.

Le groupe sera amené lors des moments ponctuant une journée, à mettre un accent sur l'hygiène corporelle dans ce type de vie en collectivité. Du passage aux toilettes découlera un nettoyage des mains à l'eau savonneuse ; il en sera de même avant et après les moments de collation, repas et goûter. Les plus petits auront recours au service de l'animateur afin qu'il soit garant de leur propreté corporelle. Ils disposeront d'un lieu de toilettes approprié à ce type d'interventions.

Une vigilance sera opérée afin d'anticiper et/ou de prévenir les parents en cas de constat de poux ou autres parasites sur l'accueil de loisirs, un enfant ou un animateur.

Nous opterons pour une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire par le biais du brossage des dents lors des temps d'accueil du matin, après la prise du petit déjeuner. (À condition de la mise à disposition du matériel adéquat par la famille).

Les animateurs seront vigilants pendant les temps repas et les activités spécifiques en utilisant des moyens de protection, afin que les enfants gardent une propreté relative sur le plan vestimentaire.

## 6.6. La santé

### 6.6.1. Médicaments / Assistant sanitaire

Le PEJ se conformera à la réglementation en vigueur en matière de soins, d'admissions de médicaments et de suivi des fiches sanitaires pour chaque mineur.

Une armoire à pharmacie sous clefs, contient les produits nécessaires aux premiers soins de type bénins : compresses, solutions désinfectantes, sparadraps, pince à échardes, gants de protection... Pour chaque soin prodigué, le cahier d'infirmerie est complété et conservé dans l'armoire à pharmacie.

Si un mineur est sous traitement médical, un membre de l'équipe, tenant le rôle "d'assistant sanitaire" (avec la formation PSC1 (premiers secours 1er Niveau ou une formation équivalente)), aura pour charge l'admission du ou des médicaments à doses et fréquences notifiées sur une copie de l'ordonnance du médecin (médicaments qui porteront le nom de l'enfant).

L'assistant sanitaire aura l'obligation de tenir en état et ce, quotidiennement, le contenu d'utilisation des trousse de « premiers soins ».

### *6.6.2. L'accueil des enfants en situation de handicap*

Le PEJ accueille régulièrement des enfants en situation de handicap, notamment à l'accueil de loisirs. Pour chaque enfant accueilli un entretien préalable est organisé avec la famille afin de comprendre le handicap de l'enfant et d'adapter au mieux son accueil au sein du PEJ.

Si l'enfant a besoin d'un AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap) lors de ces journées d'accueil, l'équipe de direction prendra contact avec différents partenaires du territoire afin d'en trouver un qui pourra recruter spécifiquement une personne.

L'AESH est à charge de l'organisateur, la CAF 85 peut aider au financement de cette personne à raison de 7 heures/jour, le dossier de "demande d'aide pour l'accueil d'enfants en situation de handicap" est à charge de la direction de l'ACM.

### *6.6.3. Allergies / PAI*

L'assistant sanitaire devra communiquer à l'équipe les éventuels problèmes ou allergies notifiés sur la fiche sanitaire de l'enfant tout en respectant les closes de confidentialité à l'égard de l'enfant ou du jeune et vis à vis du reste du groupe de participants.

Ces informations sont aussi transmises au chef de cuisine du restaurant scolaire.

Les PAI sont signés par : la famille, le médecin, la direction de l'ACM et le chef de cuisine.

## **6.7. L'équipe pédagogique**

Le pôle enfance jeunesse est constitué d'une équipe pluridisciplinaire, comprenant à la fois du personnel permanent et des employés en contrat à durée déterminée (CDD). Chaque membre de cette équipe s'investit au quotidien pour offrir aux enfants des moments de qualité dans un environnement sûr et stimulant. En plus de l'équipe d'animateurs permanents et saisonniers, cette équipe comprend également une équipe de cuisine dédiée à la préparation des repas et une équipe de direction chargée de coordonner les activités et de garantir le bon fonctionnement de la structure.

### 6.7.1. L'équipe permanente

Statut	Nom / Prénom	Diplôme
Directrice	RODDES Mélodie	BPJEPS LTP, BAFA, SST
Directrice Adjointe	FOUCHER Muriel	BPJEPS LTP, CAP petite enfance, PSC1, SST
Référent jeunesse / Animateur	POURIAS Yvonnick	BAFA, PSC1, BAFD en cours
Animatrice	CAILLAUD Erika	CAP petite enfance, SST, Assistante Sanitaire
Animatrice	GAUVRIT Amina	BAFA, SST
Animateur	RONCIGLI Mathéo	BAFA, SST
Animatrice	DUPE Charline	Conseillère Economie Sociale et Familiale
Animatrice	RAVIN Justine	BAFA, PSC1
Animatrice	MORINEAU Elodie	BAFA
Animatrice (contrat de remplacement)	THEOLLE Léa	BPJEPS ES, BAFA
Animatrice (contrat de remplacement)	MOSTREY Sarah	BAFA

Selon les périodes, le service enfance/jeunesse accueille des animateurs saisonniers, des stagiaires BAFA, MFR, ...

Et en fonction des enfants en situation de handicap, des AESH viennent compléter l'équipe.

### 6.7.2. Rôle et missions de l'équipe de direction

#### Pédagogie

- Élaborer un projet pédagogique en collaboration avec l'équipe d'animation, aligné sur le projet éducatif.
- Garantir le respect des objectifs définis dans le projet pédagogique tout au long de sa mise en œuvre.
- Valider les projets d'animations et les plannings des animateurs pour assurer leur cohérence avec les objectifs pédagogiques.
- Organiser des réunions de travail pour favoriser la coordination et l'échange au sein de l'équipe.
- Mettre en place des bilans réguliers pour évaluer l'avancement du projet et ajuster les actions si nécessaire.

## **Formation**

- Communiquer clairement les attentes envers les animateurs pour garantir leur compréhension des objectifs pédagogiques.
- Mettre à disposition des outils pour permettre aux animateurs de développer leurs compétences tout au long de leur mission.
- Assurer un suivi du travail de l'équipe d'animation afin d'identifier les besoins en formation et proposer des temps d'évaluation individuels.

## **Gestion**

- Recruter et assurer le suivi administratif de l'équipe pour garantir son bon fonctionnement.
- Gérer le budget alloué au centre en assurant la comptabilité et en supervisant les dépenses.
- Gérer le matériel pédagogique, l'approvisionnement, les besoins en prestations et les réservations nécessaires pour assurer le bon déroulement des activités.

## **Relation et communication**

- Être disponible et à l'écoute des enfants, des animateurs et des familles pour répondre à leurs besoins et leurs préoccupations.
- Assurer les contacts avec les partenaires extérieurs et l'organisateur du séjour pour coordonner les différentes actions.
- Produire des documents d'information pour informer les familles, les animateurs et les enfants sur les activités et les événements organisés.

## **Hygiène et sécurité**

- Veiller au respect des normes de sécurité et d'hygiène tout au long du séjour.
- Adapter le taux d'encadrement des enfants en fonction des activités et de l'effectif.
- Assurer un cadre propice à une bonne hygiène alimentaire et sensibiliser les animateurs aux mesures sanitaires nécessaires.

### 6.7.3. Rôle et missions de l'animateur

#### Faciliter les relations

- Être à l'écoute, disponible et instaurer un dialogue continu.
- Être cohérent entre ses paroles et ses actions.
- Discuter avec les parents sur la journée de leur enfant.
- Savoir répondre à des demandes d'organisation ou orienter vers les personnes concernées.
- Communiquer, informer l'équipe des problèmes rencontrés et demander de l'aide si nécessaire.
- Faire attention à l'image donnée (tenue vestimentaire, langage, etc.), être ponctuel, à l'écoute des parents, dialoguer, inspirer confiance et veiller aux relations avec les familles.

#### Faciliter l'expression

- Concevoir des temps d'activités, de loisirs et de vie quotidienne pour permettre la prise de responsabilité.
- Proposer des projets et accompagner ceux des enfants et des jeunes pour les faire aboutir.
- Favoriser la création et la découverte, notamment par le jeu, en proposant des modes d'intervention différents et variés en fonction du public.
- Être une personne ressource, avec des compétences techniques.

#### Être une personne responsable

- Garantir la sécurité physique, morale et affective de tous.
- Jouer un rôle éducatif, pour l'apprentissage de la vie en collectivité et le respect des règles de vie en société.
- Respecter les enfants en tant qu'individus à part entière et avoir confiance en leur compétence.
- Être structurant en définissant un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité, tout en respectant les idées des autres.
- Faire part à l'assistante sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée et connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Être attentif à son propre rythme et à son niveau de fatigue.

## Animer

- Permettre aux enfants de s’amuser, de découvrir et d’expérimenter.
- Prévoir son activité, donner un but à son action et savoir accepter le refus.
- Être force de proposition et s’adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- Gérer complètement son activité de la préparation jusqu’au rangement.
- Être responsable du matériel et accompagner l’enfant en lui permettant de proposer et choisir ses activités, de prendre part aux décisions de la vie collective et de mettre à sa disposition tous les outils nécessaires.

## Faire partie d’une équipe

- Respecter ses collègues, travailler en équipe et participer aux réunions de préparation.
- Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Travailler en collaboration avec l’équipe de direction et respecter le travail de l’autre.

### *6.7.4. Les temps d’échanges et de concertation*

## 6.8. L’organisation de séjours

D’une façon générale les séjours organisés par le PEJ répondront aux objectifs éducatifs suivants :

- Développer la sensibilité et les connaissances du jeunes et de l’enfant à son environnement par le biais de rencontres, découvertes, expérimentations,
- Accompagner le développement de l’enfant, favoriser sa socialisation son autonomie, contribuer à son éveil, ...
- Permettre à l’enfant de s’adapter aux différents environnements, différentes situations pour lui donner des repères et contribuer à sa sécurité affective.

Pour chaque séjour organisé au PEJ, un projet pédagogique sera travaillé, dans le respect des objectifs éducatif.

## 6.9. L’évaluation

Des points de régulation sont prévus régulièrement pour chaque période et chaque structure.

Pendant les périodes scolaires, l’équipe se réunit au complet tous les jeudis matin. Les situations enfance (périscolaire & mercredis) et jeunesse peuvent être évoquées et régulées en présence de l’équipe de direction.

Pendant les périodes de vacances scolaires, des points de régulation sont prévus au niveau de l'accueil de loisirs les mardis et jeudis. Les animateurs référents de chaque tranche d'âges prennent une demi-heure, en fin de matinée, avec l'équipe de direction.

Ces moments de régulation permettent un échange d'observations, une communication d'informations, l'étude de cas spécifiques et le calage des animations à venir.

Chaque année est découpée en :

- 5 périodes de mercredis (Une entre chaque période de vacances scolaires)
- 5 périodes de vacances scolaires (Hiver, Printemps, Eté, Automne, Noël)

En la fin de chaque période (mercredis et vacances scolaires), une réunion sera programmée afin de permettre à l'équipe d'animation enfance et jeunesse de se positionner face aux objectifs définis, aux activités et actions ayant été proposées, aux difficultés rencontrées.